

Il a été procédé, dans le cours de l'année, à de nouveaux arrangements pour l'utilisation des voûtes ou caves de la bibliothèque. Avec l'aide du ministère des Travaux Publics, de nouveaux rayons sont à se construire et diminueront quelque peu la congestion de nos locaux. Il a fréquemment été fait allusion à ce dernier état de choses, mais les achats de livres que nous permettent nos fonds annuels et les accessions considérables constituées par les documents officiels canadiens et par les dons et échanges dont la bibliothèque profite, accroîtront inévitablement nos embarras.

Des plaintes sont quelquefois faites aux bibliothécaires au sujet des collections trouvées insuffisantes des documents législatifs ou administratifs des diverses provinces du Canada. Il a été correspondu à ce sujet avec les officiers provinciaux, chargés de la distribution de ces documents, et les bibliothécaires désirent reconnaître les courtoises assurances qui leur ont été faites que la bibliothèque recevra plus régulièrement les documents sessionnels et administratifs des législatures provinciales.

Respectueusement soumis.

J. de L. TACHE,  
MARTIN BURRELL,

*Bibliothécaires conjoints.*

Bibliothèque du Parlement,  
Ottawa, le 7 février 1929.

*Ordonné:* Que ce rapport soit déposé sur la Table.

Le Sénat s'ajourne.